



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 12 / 06 / 2024

Dossier complet le : 12 / 06 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0210

1 Intitulé du projet

Projet d'extension du cimetière communal Saint-Roch - Commune de Berre-l'Etang (13)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____
Commune de Berre-l'Etang

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...) _____
2 1 1 3 0 0 1 4 0 0 0 0 1 2 Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____ Prénom(s) _____
MARTINET Mario

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités	Création de 60 places supplémentaires pour compenser le déficit d'emplacements actuel et répondre à l'extension prévue par le projet.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin d'assurer la continuité du service public funéraire et de proposer des services adaptés à sa population, la commune de Berre-l'Etang a pour intention d'étendre son cimetière communal Saint-Roch.

Le projet consiste ainsi à :

- la création de 726 concessions supplémentaires sur une surface d'environ 8 950 m² vers le nord, adossée au cimetière existant et sur des parcelles dont la commune est d'ores et déjà propriétaire ;
- pour les concessions en pleine terre (répondant aux rites de certaines confessions religieuses), au remblaiement de ces zones pour respecter une garde par rapport à la côte des plus hautes eaux ;
- la création de voiries dans les zones de concessions pleine terre et hors sol ;
- la mise en place d'équipements pour les visiteurs (fontaines, bancs, ...) ;
- l'extension du parking existant, complétée par 26 places en sus, et la contribution de la commune elle-même en créant une trentaine de places supplémentaires (surface supplémentaire de 955 m²), soit un total de 60 stationnements après réalisation des travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le cimetière communal Saint-Roch actuel (multiconfessionnels) ne possède plus de capacité résiduelle, d'autant plus que la commune ne dispose d'aucune visibilité sur le réemploi des concessions non perpétuelles du cimetière. Ainsi, afin de répondre aux demandes (décomptées à environ 100 décès par an), la commune souhaite étendre le cimetière existant Saint-Roch. L'extension du cimetière correspond à cinq années de besoin de concession. Ce projet, d'environ 8 950 m², se situera au nord du cimetière existant, majoritairement sur la parcelle cadastrée AI n°8 de 30 140 m², et les parcelles AI 248 et AI 247 (chemin existant) dont la commune est indivisaire.

En complément de cette extension, le parking existant sera également agrandi, sur une surface supplémentaire de 955 m². L'objet est de pallier au déficit actuel de places de parking d'accueil et de répondre aux nouveaux besoins engendrés par l'extension du cimetière. Dès lors, le projet entraînera la création de 26 places supplémentaires, en sus de la réalisation d'un parking complémentaire par la mairie, permettant d'obtenir un total de 60 places additionnelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet comprend deux volets :

- Le premier volet est relatif à l'extension du cimetière Saint-Roch. Elle sera composée d'une zone de concessions pleine terre et d'une zone de concessions hors sol. Au sein de chacune d'elles, des voies d'accès général et ainsi que des voies pour les véhicules funéraires seront mises en places. Elles seront revêtues en béton bitumeux noir. En complément, des allées piétonnes revêtues en béton bitumeux rouge seront créées.

Au sujet des concessions pleine terre et hors sol, ces dernières correspondent à une plateforme à fleur de sol en matériaux du site, revêtu d'un enduit gravillonné. Elles feront l'objet d'un remblai.

- Le deuxième volet comprend l'extension du parking : il sera constitué d'une plateforme générale revêtue en béton bitumineux noir. Les places de stationnements seront délimitées par de la signalisation au sol.

Quatre murs de soutènement indispensables sont prévus, dus aux différences altimétriques présentes sur les différentes zones du cimetière.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, l'extension du cimetière Saint-Roch permettra de répondre aux besoins des habitants de la commune de Berre-l'Étang en termes de concessions. Le cimetière étendu pourra proposer 500 concessions pleine terre et hors sol (deux places et quatre places) supplémentaires.

Le parking du cimetière agrandi, offrant 60 places supplémentaires, permettra également de répondre au problème de déficit actuel de places de parking et aux nouveaux besoins suite à l'extension du cimetière.

Dans le dimensionnement de l'extension, divers services seront également proposés : points de collecte de déchets, fontaines et arrosoirs, bancs et appuis ischiatiques...

Un réseau d'arrosage intégré sera mise en œuvre pour l'ensemble des espaces verts créés, des bouches à clés seront positionnées sur le réseau d'adduction des fontaines et des vannes de coupure permettront d'isoler et d'arrêter la distribution des réseaux d'alimentation des fontaines et d'arrosage des espaces verts.

L'entretien se fera selon les règles en vigueur, notamment en appliquant l'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques : aucun produit de ce type ne sera utilisé dans le cimetière.

Compte tenu de la spécificité du service public funéraire, il n'est pas prévu de démantèlement des équipements et du cimetière.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève :

- d'une autorisation d'urbanisme spécifique (permis d'aménager) ;
- d'un dossier Loi sur l'Eau (déclaration) ;
- d'une évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000 (incluse dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau) ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet	9 905 m ²
Extension du cimetière	8 950 m ²
Extension du parking	955 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une ZNIEFF et ne présente pas de connexion fonctionnelle directe avec les périmètres ZNIEFF identifiés sans le rayon d'influence. Cinq ZNIEFF de type I et II ont été identifiées dans un rayon de 5 km autour du projet : Trois de type I : n° 930012438 (à 500 m) ; n° 930020183 (à 2,5 km) ; n° 930020184 (à 4 km) / Deux de type II : n° 930020231 (à 1,1 km) et n° 930012437 (à 1,9 km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone couverte par un arrêté de protection de biotope n'est localisée sur le projet et sur sa périphérie lointaine (dans un rayon de 5 km).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Berre-l'Etang est une commune littorale au titre de l'article L.321-2 du Code de l'environnement, du fait de sa proximité avec l'Etang de Berre (1 km environ). Pour autant, le projet se situe à une distance d'environ 17 km de la zone littorale de la Méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc naturel n'est localisé sur la zone d'étude et sa périphérie lointaine (dans un rayon de 5 km).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un plan d'exposition au bruit, approuvé le 4 août 2006, relatif au bruit de l'aérodrome de Marseille-Provence. Le département est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement, approuvé par arrêté préfectoral le 30 juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique (Chapelle Notre Dame de Caderot). Etant en cours de modification, le périmètre ne devrait plus, à terme, impacter le foncier du projet et le cimetière (tel qu'indiqué dans le compte rendu de réunion avec le DDTM du 03/05/2022).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard des conclusions de l'expertise de zones humides issues du pré-diagnostic écologique, réalisé en Novembre 2022 et en Avril 2023, l'emprise projet se tient au droit d'une surface d'environ 2,1 ha de zones humides, identifiées conformément aux critères réglementaires en vigueur (critères alternatifs botanique et pédologique). Le projet impacte une surface de 8 950m ² de zones humides. Les mesures compensatoires seront décrites dans le dossier de déclaration.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par un PPRI par débordement de l'Arc. Le projet se situe en zone Rouge. Le Dossier Eau développera ce thème. Elle est aussi couverte par un PPR retrait-gonflement des argiles. Le projet se situe en zone bleue "faiblement à moyennement exposée".
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI a été approuvé le 23 mai 2022. Le PPR retrait-gonflement des argiles a été approuvé le 27 février 2017. Deux PPRT sont en vigueur mais n'impactent pas le projet : PPRT Port de la Pointe (28/04/2015) et PPRT Pôle Pétrochimique de Berre (12/06/2019).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de la base de données BASOL recense que le site le plus proche à 1,9 km. La base de données CASIAS indique quant à elle que le site le plus proche à 350 m. L'ICPE la plus proche se situe à 1,5 km.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors zone de répartition. La zone de répartition des eaux la plus proche se situe hors de la zone d'influence de 5 km autour du projet (la plus proche est localisée à 50 km).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se localise pas dans une zone de captage. La zone de captage d'eau la plus proche se situe à environ 3,9 km du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est éloigné de 7,7 km du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors sites Natura 2000. Les sites les plus proches sont situés à environ 250 m au sud (ZSC « Marais et zones humides liés à l'étang de Berre » n°FR9301597 et ZPS « Salines de l'Etang de Berre » n°FR9312005). Un troisième site est localisé à 3,8 km au Nord-Ouest de la zone d'étude (ZPS « Garrigues de Lançon et chaînes alentour » n°FR9310069). Compte tenu de ces éléments, seule une évaluation simplifiée sera faite et intégré au dossier Eau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Le plus proche se situe à 5,8 km du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du cimetière est desservie par un réseau d'eau potable pour l'alimentation des fontaines. Le réseau est équipé de vannes d'arrêt d'isolement et de bouches à clé. Le réseau d'arrosage est quant à lui indépendant du réseau d'alimentation des fontaines. Le réseau est équipé de vannes d'arrêt d'isolement et d'une centrale de pilotage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique aucune modification des masses d'eau souterraines, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif dans sa phase travaux et sa phase d'exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des excavations sont prévues lors de la phase travaux. Les matériaux seront par la suite utilisés pour le remblai de la zone de concessions pleine-terre, le reliquat d'emprunt sera ensuite affecté aux remblais de la zone de concessions hors sol.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ressource d'emprunt (limons) est utilisée notamment pour le remblai de la zone de concession pleine terre et se tiendra lors des excavations des concessions.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le reliquat d'emprunt sera ensuite affecté aux remblais de la zone de concessions hors sol. Un complément de remblai sera nécessaire, par un apport extérieur.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le pré-diagnostic écologique, le site d'étude possède des enjeux écologiques faibles, au regard des habitats et des espèces recensées, justifiés par la présence d'espèces protégées et / ou à enjeu local de conservation a minima modéré.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, au regard des enjeux faibles, les perturbations susceptibles d'être engendrées sont non significatives. En phase exploitation, il n'y aura pas de perturbations supplémentaires sur la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est minimum à 500 mètres des sites Natura 2000. Il ne présente aucune connexion fonctionnelle directe avec ces sites et n'est pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou les espèces présentes dans les zones Natura 2000. Une évaluation simplifiée (formulaire DREAL PACA) des incidences sur les sites Natura 2000 sera tout de même réalisée pour respecter la réglementation relative au dossier police de l'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 9 905 m ² d'espaces naturels. Il s'étend au nord du cimetière actuel, au sein d'une zone naturelle. Néanmoins, les zones d'extension sont considérées comme des emplacements à enjeux écologiques faibles, du fait des habitats et des espèces recensées, justifiés par la présence d'espèces protégées et/ou à enjeu local de conservation a minima modéré.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Il se situe à 1,5 km de l'ICPE la plus proche et les sites potentiellement pollués sont localisés à 350 m minimum (BASOL / CASIAS).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par deux types de risques naturels : il est inclus dans le périmètre du PPRI de l'Arc, en zone rouge. Il est également localisé dans le périmètre du PPRN retrait-gonflement des argiles, en zone bleue dite zone faiblement à moyennement exposée (B2). Le dossier Eau développera ces thématiques. La commune, et le projet sont situés en zone de sismicité très faible à faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des risques sanitaires : la mise en œuvre de sépultures implique le respect de certaines conditions. Des dispositifs de protection de l'environnement seront réalisés.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De plus, il doit être prévu au minimum 1 m de profondeur entre la surface du sol et la sépulture, et 1 ml minimal entre la sépulture et le niveau des plus hautes eaux de la nappe aquifère présente.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les travaux impliqueront le déplacement d'engins pour la création de l'extension du cimetière. En phase d'exploitation, le trafic sera similaire au trafic actuel. L'augmentation des capacités du cimetière ne modifie pas de façon significative les déplacements en direction du cimetière.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet sera source de nuisances sonores temporaires mais localisées dans la zone de travaux. En phase d'exploitation, la zone restera calme au regard de sa nature.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les dispositifs constructifs visent à prévenir des risques sanitaires en particulier liés aux odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, il est possible que des vibrations temporaires soient produites par les engins de chantier. Elles ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du cimetière se fait de jour. La fermeture du cimetière a lieu à la tombée du jour. Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuse en phase travaux et en fonctionnement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le fonctionnement du cimetière se fait de jour. La fermeture du cimetière a lieu à la tombée du jour. Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuse en phase travaux et en fonctionnement.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en œuvre d'un cimetière doit respecter des normes sanitaires relatives à l'hydrologie et à l'espace sanitaire à maintenir avec le niveau du sol afin de préserver un cadre et un environnement sain. Le cimetière est équipé dispositifs pour recueillir les éventuels déchets (poubelles, etc.).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du cimetière Saint-Roch et de son parking s'inclut dans la continuité des aménagements existants. Les aménagements prennent en considération les enjeux paysagers, culturels, etc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du parking entraîne la suppression d'une partie de la Voie ITER qui dessert actuellement des parcelles privées. Afin de maintenir cet accès, et laisser un libre accès aux propriétaires riverains du cimetière, deux by-pass sont réalisés dans le cadre du projet au niveau des barrières. Ils permettent d'assurer l'accessibilité à ces parcelles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est indépendant à tout autre projet.

Il peut cependant être réalisé en même temps que divers projets projetés par la commune au sein de son PLU, au travers de la mise en œuvre des ses OAP. L'OAP Sylvanes, par exemple, se situe à proximité du projet et sera reliée au projet par le biais de la voie ITER.

Toutefois, compte tenu de l'absence de fonctionnalité (indépendance fonctionnelle) entre les projets, les potentielles incidences des différents projets d'aménagement portés par la commune ne sont pas susceptibles d'être cumulées.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet est présent sur le périmètre du SDAGE Rhône-Méditerranée. Il est par ailleurs concerné par plusieurs orientations fondamentales du SDAGE, notamment la OF n°6. Le projet est compatible avec les orientations du SAGE de l'Arc.

La compatibilité du projet avec ces documents de planification est argumentée dans le cadre du Dossier Loi sur l'Eau et au sein de l'annexe facultative 1 sur les aspects inondations et zones humides. En effet, le projet impacte une surface de zone humide. Des mesures compensatoires à hauteur de 200% seront alors mises en œuvre à proximité même du projet (avec les structures idoines) apportant une plus-value au site (cf. Annexe facultative 1 du présent document et le DLE).

Le projet n'est pas présent dans le périmètre d'un site Natura 2000, ou d'un autre zonage réglementaire.

Le projet, son parking particulièrement, requiert une formalité (permis d'aménager) au titre du code de l'urbanisme.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour réduire ou éviter les impacts négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, ce dernier prévoit tout d'abord une extension du cimetière limitée sur la parcelle d'implantation. Il occupera moins de 30% de la parcelle, conformément au PPRI applicable à la commune. La première version du projet consistait à utiliser les 30% de parcelle disponible pour l'extension du cimetière. L'emprise a ensuite été réduite pour correspondre à moins de surface (passant de 10 120,67 m² à 8 950 m²) dans un objectif de préservation des habitats présents, et réduire les impacts sur la zone humide existante. Cette deuxième variante a donc été adoptée. Ainsi, le projet impacte 8 950 m² de surface zone humide.

Des mesures de compensation au regard des zones humides seront alors mises en œuvre à hauteur des dispositions prévues par le SDAGE (200%), pour apporter une plus-value au site, directement sur la parcelle d'implantation de l'extension, en continuité du projet. Les actions de restauration envisagées dans la perspective d'améliorer les fonctionnalités de zones humides impliqueront des opérations de déblai de matériaux jusqu'à 70 cm en remblai au droit de l'emprise des futures concessions par exemple. La proximité immédiate d'une telle mesure permet ainsi une faisabilité technique des opérations et une cohérence hydraulique en termes du choix du site de compensation retenu pour rechercher une plus-value sur les fonctionnalités des zones humides. Des actions au niveau des fossés seront également mises en œuvre. Un suivi, sur une période de 10 ans est envisagé, permettant de vérifier le gradient d'humidité et la bonne fonctionnalité de la zone humide.

Ces mesures seront décrites dans le dossier de police de l'eau, réalisé par le maître d'ouvrage. Des mesures ERCA sont également recensées dans le pré-diagnostic écologique, annexé au présent document (Annexe facultative 2). Un plan de gestion de crise permettant d'organiser l'évacuation en cas d'urgence du site sera également mis en place au sein du cimetière et du parking, au regard de l'application du PPRI sur la zone.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à l'extension du cimetière Saint-Roch et de son parking à Berre-l'Etang, afin de répondre aux besoins d'inhumations et d'assurer la continuité du service public funéraire. Le projet est limité en termes de surface par l'application du PPRI de l'Arc : seule la surface autorisée (à savoir moins de 30% de la parcelle d'implantation) sera occupée. Différentes mesures techniques et d'avertissements seront mises en place pour répondre à ce risque inondation et à la réglementation sanitaire qu'engendre la création d'un cimetière. De plus, cette extension se réalise sur une parcelle avec des enjeux écologiques faibles mais sur une surface de zones humides. La commune s'engage, au vu des prescriptions du SDAGE, à mettre en œuvre des mesures de compensation à proximité directe du site (apport de plus-value, amélioration des fonctionnalités, suivi...). Elles seront décrites au sein du Dossier Loi sur l'Eau. Le présent projet ne nécessite pas une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice des enjeux environnementaux et réglementaires	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Pré-diagnostic naturaliste, évaluation des potentialités écologiques et de zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Rapport des études géotechniques G2	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MARTINET

Prénom Mario

Qualité du signataire Maire de la commune de Berre l'Etang

À Berre l'Etang

Fait le 1 0 / 0 7 / 2 0 2 3

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Etang

Signature du (des) demandeur(s)

